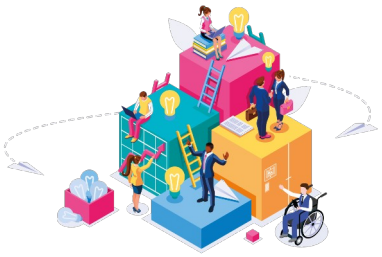
Liminaire



Sujets abordés :

Accueil du nouveau Secrétaire général de l'Insee – Dialogue social – Élections professionnelles – Attractivité des métiers de l'Insee – Indépendance de la statistique publique – Intelligence artificielle générative – Indicateurs d'émission de gaz à effet de serre – Prise en charge du handicap – Promotions

Déclaration liminaire lue par les élus de l'Unistat en ouverture de la réunion du Comité social d'administration (CSA) de réseau plénier du 13/10/26

« Monsieur le Directeur général et Président du CSA,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA de réseau de l'Insee,

Ce CSA plénier présente une double particularité : il est le dernier de la mandature qui s'achève et le premier auquel participe notre **nouveau Secrétaire général**.

Nous commencerons aujourd'hui par lui souhaiter la **bienvenue dans ses nouvelles fonctions** et lui adresser nos vœux de réussite. Nous espérons que cette arrivée permettra d'ouvrir une nouvelle étape dans le dialogue social à l'Insee, fondée sur une écoute réelle, une compréhension mutuelle et une volonté partagée de rechercher des avancées concrètes pour les agents, à tous les niveaux de l'institut.

Le dialogue social n'a pas toujours été aussi serein ni fructueux que nous l'aurions souhaité au cours de cette mandature. Des incompréhensions, des tensions et parfois des difficultés à établir les conditions d'un échange constructif ont pesé sur nos travaux.
Si la confiance mettra du temps à revenir, nous souhaitons aujourd'hui regarder vers l'avenir. Pour l'Unistat, un dialogue social de qualité ne suppose pas l'absence de désaccords, mais la capacité à les entendre, à les respecter et à rechercher loyalement des solutions. C'est dans cet état d'esprit que nous souhaitons travailler avec le nouveau Secrétaire général.

Cette fin de mandature est aussi l'occasion de saluer l'**engagement des représentants du personnel**.
À quelques semaines des élections professionnelles, nous voulons rappeler le travail considérable accompli par les élus et les représentants syndicaux, souvent dans des conditions difficiles et avec une reconnaissance insuffisante de leur investissement.
La qualité du dialogue social repose aussi sur les moyens réellement accordés à celles et ceux qui le font vivre. Or, trop souvent, les représentants du personnel doivent concilier leurs responsabilités syndicales avec une charge professionnelle qui ne tient pas compte de leur engagement.
Nous renouvelons donc ici une proposition formulée en groupe de travail : que chaque nouvel élu bénéficie, dès sa prise de fonctions, d'un entretien avec sa hiérarchie afin de définir les aménagements de son activité professionnelle nécessaires à l'exercice de son mandat.
Il ne suffit pas d'encourager les candidatures à l'approche des élections. Il faut aussi permettre aux élus, une fois désignés, d'exercer pleinement leurs responsabilités.
Nous pensons notamment aux élus de la CAP de catégorie B, confrontés durant cette mandature à des dossiers disciplinaires particulièrement nombreux, complexes et humainement éprouvants. La charge de travail et la responsabilité qui en ont résulté ont été difficilement soutenables. Cette situation mérite une attention particulière de l'administration.

Nous voulons profiter aussi de ce moment charnière pour souligner plusieurs thématiques en espérant qu'elles retiendront votre attention.

Tout d'abord, la question de l'**attractivité de nos métiers**. Elle doit nous mobiliser. Nous avons constaté, notamment grâce aux centaines de répondants à nos enquêtes auprès des agents, chez de nombreux collègues des interrogations croissantes sur le sens de leur travail, sur leurs perspectives professionnelles et financières et sur la reconnaissance de leur engagement. La dégradation du pouvoir d'achat, les difficultés de recrutement et l'image injustement dévalorisée des fonctionnaires contribuent à fragiliser cette attractivité.
Ces difficultés dépassent, pour certaines, le seul cadre de l'Insee. Mais nous ne pouvons pas croire que l'institut ne dispose d'aucun levier pour y répondre

L'avenir de l'Insee repose sur un principe auquel les agents sont profondément attachés : l'**indépendance de la statistique publique**. Cette indépendance constitue un droit à défendre précieux, une condition de la confiance que les citoyens, les acteurs économiques et les décideurs publics peuvent accorder à nos travaux.
Mais cette indépendance n'est jamais définitivement acquise : elle suppose une vigilance constante, partagée par l'ensemble de notre communauté professionnelle.
Cette vigilance doit s'exercer sur tous les dossiers susceptibles de toucher à la production, à la diffusion ou à la protection des données statistiques.
Le dossier Résil nous a récemment mobilisés à cet égard ainsi que la sécurité de nos systèmes d'information garante de la confiance que nous accordent nos concitoyens.
Sur ces sujets, nous souhaitons que la direction et les représentants du personnel puissent partager une même exigence de vigilance et de responsabilité.

Un autre défi majeur se présente à nous : celui de l'**intelligence artificielle générative** sur lequel nous nous sommes déjà exprimés à plusieurs reprises.
Elle est déjà présente dans nos activités et va profondément transformer certains métiers, certaines compétences et certaines organisations. Nous ne souhaitons ni ignorer les opportunités qu'elle représente ni alimenter des inquiétudes excessives.
Mais nous pensons indispensable d'aborder ces transformations avec prudence. Nous sommes notamment préoccupés par les perspectives ouvertes dans les fonctions support et administratives, dont certaines connaissent déjà des situations de tension importantes, après des années de réductions d'effectifs et de pertes de compétences liées aux départs en retraite.
Nous continuons donc à appeler à une démarche progressive, fondée sur des évaluations sérieuses, sur l'association des agents et sur une attention particulière aux conséquences humaines et organisationnelles de ces transformations.

L'Unistat est également et depuis toujours, extrêmement attentive au sens du travail réalisé par l'Insee, sens qui rejaillit sur ses agents. Nous souhaitons donc également faire part ici de **notre souhait de voir le PIB assorti d'indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre**.
Nous avons exprimé ce souhait dans le cadre de Cap sur 2035. Malheureusement, la crise environnementale nous apparaît comme la grande absente ces réflexions, alors que c'est probablement le dernier projet stratégique où il est encore temps de prendre en compte la transition écologique pour atténuer le réchauffement climatique.
Il n'est pas normal qu'en 2026, les notes de conjoncture de l'Insee ne fassent toujours aucune mention des problématiques environnementales liées à la croissance. Ce manque n'aide pas les décideurs à agir avec discernement.
Le Cnis va dans notre sens en demandant que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la seule performance économique.
Il s'agit d'un sujet que nous avancerons dès le début de la prochaine mandature, nous espérons avec vous et avec les nombreux agents qui souhaitent que l'Insee évolue sur ce sujet. Notre souhait peut s'exprimer d'une manière simple : « pas d'indicateur monétaire sans indicateur physique ».

Sur ces thématiques la démarche Cap sur 2035 a suscité un certain espoir. Nous serons attentifs à ce qu'elle ne soit pas seulement un exercice de projection stratégique, mais qu'elle permette également d'apporter des réponses concrètes à ces préoccupations.

Enfin, Monsieur le Directeur général, nous terminerons par deux sujets d'actualité.

Nous souhaitons vous faire part de notre étonnement à la lecture d'une récente **question parlementaire portant sur la prise en charge du handicap à l'Insee**.
Dans une question écrite publiée le 6 octobre, le député Max Mathiasin fait état de saisines du Défenseur des droits par des agents de l'Insee en situation de handicap, concernant des pratiques de gestion des ressources humaines qui leur auraient été défavorables.
Nous avons découvert cette interpellation, dont nous ne sommes pas à l'origine, avec un certain étonnement et, disons-le, une réelle préoccupation.
D'abord parce qu'elle place notre institut sous un éclairage particulièrement défavorable sur un sujet aussi sensible que le respect des droits des agents en situation de handicap.
Ensuite parce qu'elle contraste avec l'engagement que nous connaissons des équipes de l'Insee, notamment celles du DCVCT, pour accompagner les agents concernés et améliorer leurs conditions de travail.
Nous ne saurions préjuger du bien-fondé des situations individuelles auxquelles il est fait référence. Le droit de chaque agent à faire valoir ses droits doit évidemment être pleinement respecté.
Mais cette interpellation publique pose question.
Nous souhaiterions donc, Monsieur le Directeur général, connaître votre appréciation sur cette question parlementaire et les éléments que vous pouvez nous apporter pour en comprendre la portée.

Dernier sujet, concernant les **promotions**, nous souhaitons que l'administration nous explique un décalage que nous ne comprenons pas, ni les agents qui nous ont interpellés.

Onze promotions étaient annoncées pour accéder au choix par liste d'aptitude au corps des attachés en 2026. Or il n'y a eu que 8 promus, sans report vers la RAEP.

Y a-t-il une raison objective à ce décalage ? Le problème semble analogue pour les contrôleurs : 30 promotions annoncées au choix, 24 promus. Là aussi, y a-t-il une raison objective à ce décalage ?

Nous vous remercions pour votre attention et pour les réponses que vous pourrez apporter à nos interrogations. » ■

Les élus Unistat au CSA :
Jean-Philippe de Plazaola – Sébastien Chéron